

Cette Recette a pour circonscription le territoire des Délégations de Tataouine, Ghomrassen et Remada.

Les attributions de ce Bureau sont celles d'une Recette de plein exercice à l'exception de la débite des produits monopolisés qui continue à être assurée par la Recette des Douanes à Tataouine.

RECETTES DES EAUX

Par arrêtés du Secrétaire d'Etat au Plan et aux Finances du 20 octobre 1969 :

La Recette des Eaux à Sfax est supprimée à compter du 18 août 1969.

La gestion des restes à recouvrer laissés à cette date sera assurée par la Recette des Contributions Indirectes de Sfax.

La Recette des Eaux de Bizerte est supprimée à compter du 11 août 1969.

La gestion des restes à recouvrer laissés à cette date sera assurée par la Recette des Contributions Indirectes de Bizerte.

La Recette des Eaux à Sousse est supprimée à compter du 21 août 1969.

La gestion des restes à recouvrer laissés à cette date sera assurée par la Recette des Contributions Indirectes de Sousse.

LISTE D'APTITUDE

Pour le Grade d'Ingénieur Principal :

Mohamed Guerbouj,
Slaheddine Ben Hadj Kacem,
Mohamed Bel Hadj Amor,
Habib Haouet,

Pour le Grade d'Ingénieur des Travaux de l'Etat :

Mohamed Hédi Ben Tijani Ben Boubaker,
Mohamed Khanfir,
Hédi Kaouel,
Abderrahmane Aouali,
Abdelhamid Lahiani,
Mohamed Azouz,
Salem Bel Hadj Ali.

Pour le Grade d'Adjoint Technique :

Abdesselem Triki,
Sadok M'Dalla,
Hassine Chebil,
Larbi Kchouk,
Mohamed Seghaier Aouadi,
Béchir Bel Hadj Amor,
Mohamed Ben Youssef Ladjimi,
Abdeljabbar Ghodbane,

Pour le Grade d'Adjoint Technique des Statistiques et des Etudes Economiques :

Ahmed Slama,
Mustapha Blaïch,
Touhami Lembarki.

Pour le Grade d'Adjoint Technique de Laboratoire :

Abdelkader Romdhani.

Pour le Grade d'Agent Technique :

Saâd Kraïem,
Abdelhamid Chaâbane,
Sadok Boutaba,
Hassen Hached.

SECRETARIAT D'ETAT AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

NOMINATION

Par arrêté des Secrétaires d'Etat au Plan et aux Finances et au Commerce et à l'Industrie du 20 octobre 1969 :

Monsieur Slaheddine M'Barek est nommé Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Tunisienne du Sucre, en remplacement de Monsieur Sadok Essoussi appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté des Secrétaires d'Etat au Plan et aux Finances et au Commerce et à l'Industrie du 20 octobre 1969 :

Monsieur Khelifa El Karoui est nommé Administrateur représentant l'Etat au sein du Conseil d'Administration de la Société Tuniso-Italienne de Raffinage (S.T.I.R.) en remplacement de Monsieur Sadok Ben Djemaa appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté des Secrétaires d'Etat au Plan et aux Finances et au Commerce et à l'Industrie du 20 octobre 1969 :

Monsieur Mahmoud Ladjimi est nommé Administrateur représentant l'Etat au sein du Conseil d'Administration de la Société AGIP. S.p.a. TUNIS, en remplacement de Monsieur Sadok Ben Djemaa appelé à d'autres fonctions.

SECRETARIAT D'ETAT A L'AGRICULTURE

ALFA

Arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 18 octobre 1969, portant fermeture de la campagne exceptionnelle de cueillette d'alfa.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,

Vu la loi n° 66-60 du 4 juillet 1966 portant promulgation du Code forestier et notamment les articles 152-157-158 et 159 dudit Code;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1969, portant ouverture d'une campagne exceptionnelle de cueillette d'alfa;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La date de fermeture de la campagne exceptionnelle de cueillette de l'alfa et de toutes les opérations relatives au transport, au pesage et à l'achat de cette plante est fixée au 26 août 1969.

ART. 2. — Après la fermeture de la campagne de cueillette, les opérations de transport, de mise en balle et d'emballage de l'alfa, restent autorisées pour la marchandise récoltée avant le 26 août 1969.

Tunis, le 18 octobre 1969

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,
ABDALLAH FARHAT

Vu :

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence,
BAHI LADGHAM